



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Remise du Prix mobilité d'entreprise à l'administration communale de la Ville de Nyon

Le Prix mobilité d'entreprise 2009 est attribué à l'administration communale de la Ville de Nyon pour son plan de mobilité exemplaire. Les mesures incitant son personnel à recourir aux transports publics, au vélo et à l'autopartage lui a valu d'être lauréate de cette 3e édition du Prix Mobilité d'Entreprise. Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, a remis à la Ville son Prix à l'occasion d'une cérémonie officielle au Château de Nyon.

Le but du Prix est de récompenser une entreprise privée ou une institution publique domiciliée dans le canton de Vaud qui encourage activement l'utilisation de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires et/ou professionnels de ses employés, visiteurs ou clients. Un plan de mobilité peut apporter des avantages écologiques, économiques et sociaux importants, quels que soient la localisation et le domaine d'activité de l'entreprise.

La lauréate de cette troisième édition du Prix est l'administration communale de Nyon. Elle reçoit un vélo électrique afin de compléter sa flotte de vélos pour les déplacements inter-sites des collaborateurs. Consciente que les plans de mobilité d'entreprise permettent d'influencer directement le mode de transport choisi par le personnel, la Municipalité a décidé en février 2007 déjà d'établir un plan de mobilité pour ses propres collaboratrices et collaborateurs. En inscrivant la réalisation du plan de mobilité dans les priorités de l'actuelle législature, la Municipalité a ainsi souligné l'importance qu'elle accorde à cette démarche et sa volonté d'être exemplaire pour inciter les entreprises de la région à s'engager elles aussi sur la voie de la mobilité durable.

De la sorte, 33 mesures ont été mises en place dans le cadre de ce plan de mobilité. Citons parmi celles-ci la taxation des places de parc du personnel, le subventionnement des abonnements de transport, l'encouragement au covoiturage, la mise à disposition de vélos électriques de service ou encore des actions de sensibilisation à la marche.

Ainsi, l'administration communale ambitionne de diminuer le recours par son personnel à la voiture et à la moto de deux tiers aujourd'hui à moins de la moitié d'ici 4

ans.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 novembre 2009

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Stéphanie Manoni, cheffe de projet, Service de la mobilité, Canton de Vaud 021 316 70 84 -
Karin Magnollay, déléguée à la mobilité, Office de la mobilité, Ville de Nyon 022 363 83 39